



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

heure d'été et heure d'hiver

Question écrite n° 109691

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur les problèmes inhérents à l'avancement de l'horaire en France métropolitaine. En effet, il semblerait qu'en reprenant les chiffres d'affaires des activités nocturnes de tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des spectacles, ces derniers soient ralentis ou perturbés par le changement d'horaire. C'est pourquoi, il lui demande si une nouvelle évaluation relative aux conséquences variées du changement d'horaire doit être réalisée.

Texte de la réponse

Il existe peu de données sur la répartition des activités de loisirs diurnes et nocturnes bien que la comptabilisation de la fréquentation touristique, selon les normes établies au plan international, s'exprime en nuitées. Les activités de loisirs de plein air liées aux déplacements touristiques journaliers des Français, selon les résultats de l'enquête diligentée par la direction du tourisme en liaison avec Taylor Nelson Sofres, sont pratiquées majoritairement l'été et pendant les périodes d'avant et d'arrière-saison sur le littoral et en montagne, ainsi que l'hiver. La période du 1er avril au 31 octobre représente les trois quarts des nuitées touristiques de l'année. Les activités culturelles, les visites de villes et le shopping sont, quant à eux, beaucoup mieux répartis tout au long de l'année. Par ailleurs, la diminution du temps de travail a dégagé de nouveaux moments disponibles et entraîné l'apparition de nouveaux besoins, notamment dans l'environnement urbain. Depuis près d'une vingtaine d'années, le tourisme diurne s'estompé au profit du tourisme nocturne. Ce phénomène est particulièrement perceptible dans les grandes villes où le temps entre le jour et la nuit et entre l'été et l'hiver se trouve de plus en plus décloisonné. Le tourisme nocturne permet d'ailleurs la découverte de nombreuses villes grâce aux jeux d'éclairages qui illuminent les monuments et les sites et qui concourent à créer une ambiance particulière. Enfin, le développement, ces dernières années, de produits de courts séjours en ville et de manifestations événementielles se déroulant la nuit, conjugué à l'amélioration des dessertes des transports en commun dans les centres urbains, ont favorisé l'essor du tourisme et des loisirs nocturnes.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109691

Rubrique : Heure légale

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11774

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 3997